



Commune de Briord

Lieu : Mairie Briord

Date de transmission de la convocation : 22 novembre 2021

Réunion du conseil municipal du 26 novembre 2021 à 20h00

COMPTE-RENDU

Composition du conseil municipal (15 membres) :				
Conseillers municipaux	Mandataires (titulaires du pouvoir)	Représentés	Présents	Absents
Alonzi Florian			X	
Becfevre Sarah	Thomet Gaëlle		X	
Blanc Patrick			X	
Christin Ludovic			X	
Curtet Gaëlle			X	
Grozel Madly			X	
Lagrut Sylvain			X	
Lambert Aurélien			X	
Ménaldo Céline			X (arrivée 20h04)	
Merle Serge			X	
Morin Chloé			X	
Saint-Pol-Hugoo Stéphane			X	
Salles Marjorie			X	
Schmitz Fabien			X	
Thomet Gaëlle		X		
Totaux		1	14	0

Monsieur le maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h01.

Monsieur Serge Merle est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Le président vérifie le quorum.

Au moins 8 membres étant présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal.
2. Arrêtés et dépenses pris par Monsieur le maire dans le cadre de ses délégations
3. Délibération pour décision du choix du scénario retenu pour la sécurisation de la traverse de Fléviu
4. Délibération pour décision du devenir du bâtiment communal sis 83 chemin des Brotteaux (ancien restaurant)
5. Délibération pour acceptation de l'implantation d'une maison France Services à Briord.
6. Délibération pour choisir l'Agence 01 comme AMOA dans le projet de requalification du bâtiment communal sis 83 chemin des Brotteaux (ancien restaurant)
7. Délibération pour achat des terrains utilisés pour la réalisation du parking de l'école.
8. Délibération pour travaux de remplacement d'une canalisation plomb située à Buisson
9. Délibération pour décision de travaux de réfection des trottoirs En Mermont
10. Délibération pour validation d'une étude d'opportunité relative à la faisabilité d'un éventuel rapprochement des communes de Briord, Montagnieu et Serrières-de-Briord
11. Informations diverses
 1. Projets de travaux 2022 eau potable, eaux pluviales et eaux usées

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal.

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

2. Arrêtés et dépenses pris par Monsieur le maire dans le cadre de ses délégations

Rapporteur : P. Blanc, maire

Préalablement à l'examen des points de l'ordre du jour, et conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, le maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière séance du conseil, en vertu de la délégation du conseil municipal en date du 25 février 2021 et du 9 mars 2021.

Monsieur le maire indique que, depuis la dernière réunion de conseil municipal, dans le cadre des matières ayant fait l'objet de la délégation du conseil municipal, il a pris les décisions et effectué les dépenses suivantes :

Type de dépenses	Tiers	Dates commande	Montants HT	Montants TTC
Rénovation des fenêtres de l'école	Thomet Menuiserie	15/10/2021	26 668,23 €	28 134,98 €
Divers école	Savoir Plus	23/10/2021	469,91 €	563,89 €
Divers écoles	Savoir Plus	23/10/2021	8,54 €	9,01 €
Miroirs urbains et Panneaux signalisations	Signaux Girod	26/10/2021	1 431,62 €	1 717,94 €
Sel de déneigement	Oxyane	02/11/2021	1 390,08 €	1 668,10 €
Contrôle parafoudre	BCM Foudre	02/11/2021	236,00 €	283,20 €
Compteurs d'eaux + matériel	Brunetta Zenner	04/11/2021	942,57 €	1 131,08 €
Remplacement conduite poteau incendie	Bordel TP	04/11/2021	2 289,00 €	2 746,80 €
Borne incendie Sur Plaine	Bordel TP	04/11/2021	3 389,30 €	4 067,16 €
Test inversion Pompes	01 Pompage	08/11/2021	350,00 €	420,00 €
Ampèremètre	01 Pompage	08/11/2021	255,00 €	306,00 €
Compteur d'eau collège	Bordel	22/11/2021	850,00 €	1 020,00 €

3. Délibération pour décision du choix du scénario retenu pour la sécurisation de la traverse de Fléviu

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'une mission de conseil pour la réalisation de travaux d'aménagement de la chaussée visant à améliorer la sécurité de la traverse de Fléviu est en cours

Monsieur le Maire indique que la société Ellipse a élaboré des plans et propose deux scénarios :

- Le premier basé sur l'implantation de feux micro-régulés au niveau de l'intersection de la RD19 et de la rue de Saint André et des écluses sans bypass cycles au niveau de l'entrée Nord (coût estimatif prévisionnel : 173 000 € TTC)
- Le second préconisant la mise en place d'un plateau ralentisseur au niveau de l'intersection de la RD19 et de la rue de Saint André et des écluses avec bypass cycles au niveau de l'entrée Nord (coût estimatif prévisionnel : 161 500 € TTC)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 18 novembre 2021, la commission « urbanisme, bâtiments, voirie » a proposé de retenir le scénario utilisant l'implantation de feux tricolores au niveau de l'intersection de la RD19 et de la rue de Saint André et d'écluses sans bypass cycles au niveau de l'entrée Nord du village.

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté du 9 avril 2021 modifiant l'instruction interministérielle sur la signalisation routière autorise désormais l'usage de signaux lumineux tricolores dits R22 pour réguler la vitesse des véhicules.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- ✓ D'approuver le principe de réalisation des travaux de sécurisation de la traverse de Fléviu,
- ✓ De retenir le scénario utilisant l'implantation de feux tricolores dans le centre du village et d'écluses sans bypass cycles au niveau de l'entrée Nord du village,
- ✓ De confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Ellipse (974 route d'argent 38510 Morestel).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ D'approuver le principe de réalisation des travaux de sécurisation de la traverse de Fléviu,
- ✓ De retenir le scénario utilisant l'implantation de feux tricolores dans le centre du village et d'écluses sans bypass cycles au niveau de l'entrée Nord du village,
- ✓ De confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Ellipse (974 route d'argent 38510 Morestel).

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Ne prend pas part au vote : 0

4. Délibération pour décision du devenir du bâtiment communal sis 83 chemin des Brotteaux (ancien restaurant)

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire rappelle que lors de la session du 8 octobre 2020, le Conseil Municipal a décidé de ne plus louer le bâtiment en tant que restaurant et lancer une étude pour définir sa prochaine destination d'usage.

Monsieur le Maire indique que lors de sa dernière réunion, la commission « *Requalification des bâtiments communaux* » a proposé de valider la transformation du bâtiment sur la base de scénarios de synthèses proposés par le cabinet d'architecture du Triangle et d'étudier une potentielle optimisation des coûts de transformation.

Monsieur le Maire précise que la mairie actuelle ne répond pas aux obligations de mise en accessibilité aux personnes handicapées des ERP et que le bâtiment lui-même est devenu structurellement inadapté et sous-dimensionné.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le scénario de changement de destination du bâtiment sis 83 chemin des Brotteaux (ancien restaurant) et d'envisager sa requalification en bâtiment administratif au sens large du terme où pourrait être installée éventuellement la mairie.

Monsieur le Maire indique que six conseillers municipaux présents (Curtet Gaëlle, Grozel Madly, Lagrut Sylvain, Lambert Aurélien, Saint-Pol-Hugoo Stéphane, Schmitz Fabien) sollicitent un scrutin à bulletin secret et que par conséquent, conformément aux termes du deuxième alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT, l'adoption de la délibération aura lieu par la voie du scrutin à bulletin secret.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés, de valider le scénario de changement de destination du bâtiment sis 83 chemin des Brotteaux (ancien restaurant) et d'envisager sa requalification en bâtiment administratif au sens large du terme où pourrait être installée éventuellement la mairie.

Vote :

- Pour : 10
- Contre : 5
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

5. Délibération pour acceptation de l'implantation d'une maison France Services à Briord

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain souhaite implanter une maison France Services dans le périmètre des communes de Serrières-de-Briord, Montagnieu et Briord.

Monsieur le Maire précise qu'après avoir été consultées, les communes voisines de Serrières-de-Briord et Montagnieu ont indiqué ne pas pouvoir accueillir l'implantation de cette structure sur leur territoire.

Monsieur le Maire rappelle que les maisons France Services ont pour vocation de permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer les démarches essentiellement administratives du quotidien.

Monsieur le Maire indique qu'accueillir une maison France Service faciliterait l'accès aux services publics sur le territoire et fournirait un service moderne et de qualité, adapté aux besoins des citoyens.

Monsieur le Maire propose d'approuver le principe de l'implantation d'une maison France Service sur le territoire de la commune de Briord et de soumettre un dossier de candidature à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Monsieur le Maire indique que six conseillers municipaux présents (Curtet Gaëlle, Grozel Madly, Lagrut Sylvain, Lambert Aurélien, Saint-Pol-Hugoo Stéphane, Schmitz Fabien) sollicitent un scrutin secret et que par conséquent, conformément aux termes du deuxième alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT, l'adoption de la délibération aura lieu par la voie du scrutin secret.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés, d'approuver le principe de l'implantation d'une maison France Service sur le territoire de la commune de Briord et de soumettre un dossier de candidature à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Vote :

- Pour : 12
- Contre : 2
- Abstention : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

6. Délibération pour choisir l'Agence 01 comme AMOA dans le projet de requalification du bâtiment communal sis 83 chemin des Brotteaux (ancien restaurant)

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement au projet de requalification du bâtiment communal sis 83 chemin des Brotteaux (ancien restaurant)

Monsieur le Maire indique que par conséquent, dans le cadre de ce projet, il convient désormais de désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) afin d'aider le Conseil Municipal à élaborer le programme, coordonner le projet avec les bureaux d'études et les différents partenaires.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et que cette entité départementale est en capacité d'assurer l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le compte de ses adhérents.

Monsieur le Maire propose de :

- ✓ Désigner l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de requalification du bâtiment communal sis 83 chemin des Brotteaux (ancien restaurant) et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires,
- ✓ D'autoriser le maire ou son représentant à signer les différents documents et marchés à intervenir.

Monsieur le Maire indique que six conseillers municipaux présents (Curtet Gaëlle, Grozel Madly, Lagrut Sylvain, Lambert Aurélien, Saint-Pol-Hugoo Stéphane, Schmitz Fabien) sollicitent un scrutin secret et que par conséquent, conformément aux termes du deuxième alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT, l'adoption de la délibération aura lieu par la voie du scrutin secret.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés, de :

- ✓ Désigner l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain en tant qu'Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour le projet de requalification du bâtiment communal sis 83 chemin des Brotteaux (ancien restaurant) et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires,
- ✓ D'autoriser le maire ou son représentant à signer les différents documents et marchés à intervenir.

Vote :

- Pour : 10
- Contre : 4
- Abstention : 1
- Ne prend pas part au vote : 0

7. Délibération pour achat des terrains utilisés pour la réalisation du parking de l'école

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'agrandissement du parking de l'école de promesses de vente ont été signées avec les propriétaires des parcelles concernées par la nouvelle emprise et que le prix du mètre carré a été fixé à deux euros.

Monsieur le Maire présente les parcelles impactées par le projet d'extension :

Sections	Parcelles	Superficies (m ²)
E	2241	486
E	2243	521
E	2240	577
E	2235	264
E	2238	213
E	2234	56

Monsieur le Maire propose de valider l'acquisition des portions des parcelles de terrains impactées par le projet d'extension du parking de l'école au prix maximum de deux euros du mètre carré avec prise en charge des frais accessoires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés, d'acquérir les portions des parcelles de terrains impactées par le projet d'extension du parking de l'école au prix maximum de deux euros du mètre carré avec prise en charge des frais accessoires.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

8. Délibération pour travaux de remplacement d'une canalisation en plomb située à Buisson

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire informe qu'à l'occasion d'une fuite d'eau potable au 343, rue de sous le four Buisson, une ancienne canalisation en plomb a été découverte.

Monsieur le Maire indique que compte tenu des risques sanitaires, cette canalisation doit être remplacée et qu'un devis de 9 262,28 €/HT (11 114,74 €/TTC) correspondant aux travaux de remise en conformité a été établi par l'entreprise Bordel TP.

Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de 9 262,28 €/HT (11 114,74 €/TTC) établi par l'entreprise Bordel TP et de lancer les travaux de remplacement de la canalisation dès que possible.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité des suffrages d'accepter le devis de 9 262,28 €/HT (11 114,74 €/TTC) établi par l'entreprise Bordel TP et de lancer les travaux de remplacement de la canalisation dès que possible.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

9. Délibération pour décision de travaux de réfection des trottoirs En Mermont par l'entreprise Bertrand TP

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire rappelle que la SA HLM Logidia, propriétaire d'une partie des logements du lotissement « en Mermont » a lancé depuis quelques mois une opération de rénovation des bâtiments, des espaces verts et d'une partie des trottoirs lui appartenant.

Monsieur le Maire indique que les travaux de rénovation des trottoirs concernent uniquement les zones privées, propriété de Logidia. Les trottoirs du domaine public n'étant pas concernés, à l'issue des travaux, l'état des trottoirs sera totalement hétéroclite (enchaînement de zones rénovées et non rénovées).

Monsieur le Maire indique que la société Bertrand TP en charge des travaux a été contactée. Elle propose d'effectuer la réfection des enrobés sur les trottoirs publics selon les tarifs pratiqués dans le cadre du marché Logidia.

Coûts prévisionnels des travaux de réfection :

- ✓ Trottoirs rue du Bugey : 16 667,75 € HT (20 001,30 € TTC)
- ✓ Trottoirs rue de la Cité et rue des Verchères : 32 401,25 € HT (38 881,50 € TTC)

Monsieur le Maire indique que pour des raisons budgétaires, les travaux doivent être réalisés en 2 tranches :

- ✓ Tranche 1 (rue du Bugey) : mandatement sur l'exercice budgétaire 2021
- ✓ Tranche 2 (rue de la Cité et rue des Verchères) : mandatement sur l'exercice budgétaire 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- ✓ De valider l'opération de réalisation des travaux de réhabilitation des trottoirs du domaine public du lotissement « en Mermont » sur la base des prix du marché Logidia,
- ✓ D'autoriser le maire ou son représentant à lancer les commandes auprès de l'entreprise Bertrand TP.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ De valider l'opération de réalisation des travaux de réhabilitation des trottoirs du domaine public du lotissement « en Mermont » sur la base des prix du marché Logidia,
- ✓ D'autoriser le maire ou son représentant à lancer les commandes auprès de l'entreprise Bertrand TP.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0

- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

10. Délibération pour validation d'une démarche concernant la faisabilité d'un éventuel rapprochement des communes de Briord, Montagnieu et Serrières-de-Briord

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet était inscrit à l'ordre du jour du précédent Conseil Municipal (22 octobre 2021) et que compte tenu de l'importance du sujet et d'absence de nombreux conseillers, le sujet avait été retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire indique que les exécutifs des 3 communes de Briord, Montagnieu et Serrières-de-Briord se sont réunis jeudi 7 octobre 2021 à 19h à la mairie de Serrières-de-Briord pour aborder l'opportunité d'un rapprochement communal.

Monsieur le Maire indique qu'au cours de cette réunion, chaque exécutif a convenu que dans le cadre d'un projet aussi ambitieux, il était indispensable d'effectuer une étude d'avant-projet précisant notamment les modalités juridiques, l'impact sur les compétences, les modalités financières et les impacts sur la fiscalité, la gouvernance et la proximité, le développement du territoire.

Monsieur le Maire indique qu'il a été convenu que chaque commune devrait se prononcer sur le principe du lancement ou non d'une étude d'avant-projet. Cette étude aura pour objectif de fournir aux membres des 3 Conseils Municipaux des outils d'aide à la décision afin de leur permettre de se prononcer sur le projet de rapprochement des 3 collectivités.

Monsieur le Maire précise que cette étude sera cofinancée par les trois communes.

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur la volonté de lancement d'une étude d'avant-projet et d'aide à la décision concernant l'opportunité d'un rapprochement des communes de Briord, Montagnieu et Serrières-de-Briord.

Monsieur le Maire indique que six conseillers municipaux présents (Curtet Gaëlle, Grozel Madly, Lagrut Sylvain, Lambert Aurélien, Saint-Pol-Hugoo Stéphane, Schmitz Fabien) sollicitent un scrutin secret et que par conséquent, conformément aux termes du deuxième alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT, l'adoption de la délibération aura lieu par la voie du scrutin secret.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité des suffrages exprimés se prononcer favorablement au lancement d'une étude d'avant-projet et d'aide à la décision concernant l'opportunité d'un rapprochement des communes de Briord, Montagnieu et Serrières-de-Briord.

Vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 3
- Ne prend pas part au vote : 0

11. Informations diverses :

Projet de travaux 2022 :

- Travaux de mise en conformité du réseau d'eau potable dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) dans le village de Flévieu :
 - ✓ Date prévisionnelle de début : le 31 janvier 2022

- ✓ Durée prévisionnelle : 3 mois
- ✓ Emplacements : RD 19 et route de Dornieu
- ✓ Une circulation alternée sera mise en place en fonction des besoins des travaux
- Eaux usées et pluviales
 - ✓ Dans le cadre du PLU, la société Nicot Ingénieurs Conseils est en train d'établir des relevés concernant les différents zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.
 - ✓ En complément des relevés de zonage, il serait judicieux de réaliser une campagne de mesures de débits et de prélèvements sur des réseaux d'assainissement Eaux Usées (EU) et Eaux Pluviales (EP) afin de disposer d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs des réseaux d'assainissement de la commune.
- Schémas Directeurs
 - ✓ Eau potable :
 - ✓ La constitution d'un schéma directeur a été initiée en 2018 mais seule la phase une (étude diagnostique) a été réalisée
 - ✓ Il est nécessaire d'envisager de poursuivre cette démarche afin d'établir un schéma directeur complet.
 - ✓ Assainissement collectif :
 - ✓ La commune ne dispose d'aucun schéma directeur dans ce domaine. La constitution d'un schéma directeur a été initiée en 2018 mais seule la phase une (diagnostic existant) a été réalisée
 - ✓ Il faudra envisager de continuer cette démarche.
 - ✓
- Question écrite de Mr Lagrut Sylvain :

Pourquoi n'était-il pas possible d'organiser la réunion de la commission "Urbanisme, bâtiment, voirie " du 18 novembre 2021, pas visioconférence ?

Monsieur le Maire répond que les plans fournis étaient réalisés sur papier et pas encore dématérialisés. La réunion ne pouvait qu'être réalisée qu'en présence des membres de la commission.

Les sujets étant épuisés, le président lève la séance du conseil municipal du 26 novembre 2021 à 22H36.

BRIORD, le 26 novembre 2021

Patrick Blanc
Président

Serge Merle
Secrétaire

CONSEIL MUNICIPAL du 26 novembre 2021
Approbation du Procès-Verbal

Noms	Prénoms	Emargements
ALONZI	Florian	
BECFEVRE	Sarah	
BLANC	Patrick	
CHRISTIN	Ludovic	
CURTET	Gaëlle	
GROZEL	Madly	
LAGRUT	Sylvain	
LAMBERT	Aurélien	
MENALDO	Céline	
MERLE	Serge	
MORIN	Chloé	
SAINT-POL HUGOO	Stéphane	
SALLES	Marjorie	
SCHMITZ	Fabien	
THOMET	Gaëlle	Absent séance

Briord, le 26 novembre 2021